

Parcs des logements familiaux

En fonction de votre situation, il existe sur le territoire communal différents types de logements.

Les logements sociaux

La ville comptabilise plus de 1100 logements sociaux familiaux appartenant à 5 bailleurs (I3F, SNI, IRP, France Habitation et Pierres et Lumières). Ces logements sont répartis entre différents réservataires dont les majoritaires sont la Préfecture, la Ville et Action Logement. Certains de ces logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour déposer une demande de logement social, il faut être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité et, avoir des ressources qui ne dépassent pas certains plafonds ([voir conditions](#)).

Comment déposer une demande de logement social

- vous pouvez remplir directement votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr (1ère demande, renouvellement, modification)
- vous pouvez [télécharger le formulaire CERFA](#) le retourner au service logement accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du demandeur et du co-demandeur.

Attention : une demande de logement social a une durée de validité d'un an. Elle doit donc être renouvelée chaque année sous peine de radiation.

Le nombre de demandes de logement social étant important au regard du faible nombre de libération de logement du parc social, les délais d'attente peuvent être importants.

- Si vous êtes salarié d'une entreprise ayant plus de 20 salariés, rapprochez-vous de votre employeur pour déposer une demande de logement *via* [Action Logement](#)
- Si vous êtes fonctionnaire d'État, vous pouvez aller sur le [site BALAE](#) (Bourse Aux Logements des Agents de l'État)
- Dans certaines situations vous pouvez faire un [recours DALO](#) (Droit Au Logement Opposable)

Les logements SEMIV

La Société d'Économie Mixte Immobilière de Vélizy (SEMIV), avec plus de 2900 logements locatifs, est le bailleur le plus important sur le territoire communal. SEMIV, qui n'est pas un bailleur social, propose des logements dont certains adaptés aux personnes à mobilité réduite allant du studio au 6 pièces, à un niveau de loyer intermédiaire.

Pour obtenir un dossier SEMIV, vous devez adresser un courrier à Monsieur le Maire en indiquant le type de logement souhaité, les ressources mensuelles du ménage, vos lieux d'habitation et de travail.

Les logements personnes âgées

La Résidence Madeleine Wagner située 7, place Dautier accueille les personnes à partir de 60 ans. Cette résidence propose 79 logements de type T1 bis pour accueillir les personnes seules ou les couples. Un accueil temporaire est également possible.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez :

- contacter Madame Murielle Gille, directrice, 01 39 46 31 20
- vous rendre sur [leur site](#)

L'hébergement temporaire

La Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) permet d'accueillir sur le territoire de Vélizy-Villacoublay des salariés en mobilité professionnelle cherchant un hébergement temporaire d'un jour à plusieurs semaines. Cet équipement situé 47-53 avenue de l'Europe propose 134 studios (dont certains accessibles aux personnes à mobilité réduite) entièrement équipés pouvant accueillir jusqu'à 2 personnes. Vous pouvez obtenir plus d'informations :

- [par mail](#)
- par téléphone au 01 30 67 64 40

Le Service logement de la Ville de Vélizy-Villacoublay

Le Service logement de la Ville de Vélizy-Villacoublay se tient à votre disposition pour :

- vous accompagner dans votre recherche de logement sur le territoire communal,
- vous orienter dans vos questions relatives au logement,
- vous proposer des places de stationnement,
- vous aider si vous rencontrez des problèmes d'hygiène dans votre logement

Horaires d'ouverture

- lundi de 8h30 à 17h
- mardi de 14h30 à 19h
- mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
- jeudi de 8h30 à 12h
- samedi de 9h à 12h

Le service reçoit sans RDV aux horaires d'ouverture.

Problèmes d'hygiène

Vous ou une de vos connaissances, rencontrez des problèmes d'hygiène dans le logement ?
Après en avoir averti le propriétaire et si les problèmes persistent, adressez un courrier au Maire, et en fonction de la situation, un agent assermenté en matière d'habitat se rendra au domicile.

Contact



Service logement

Tél : 01 34 58 50 00